

Déclarer les incidents : un réflexe clé pour la sécurité de tous



À partir du 9 mars, la Direction Hygiène Sécurité Environnement (DHSE) lance une opération de sensibilisation dédiée à la déclaration des incidents de travail. Objectif : rappeler à chacun l'importance de signaler toute situation à risque, même lorsqu'elle peut paraître anodine. Rencontre avec Lucie Chocat, Responsable Coordination Sécurité Environnement à la DHSE, à l'initiative de cette communication.

09 mars 2026

Pourquoi lancer une campagne de sensibilisation sur la déclaration des incidents ?

La déclaration des incidents est un levier essentiel de prévention. Les incidents sont en réalité beaucoup plus nombreux que les accidents graves. Les statistiques montrent (Pyramide des risques) qu'il peut y avoir plusieurs centaines d'incidents sans blessure pour un accident mortel. Chaque accident grave est généralement précédé de nombreux incidents qui n'ont pas été détectés ou traités.

En identifiant et en déclarant ces situations, même lorsqu'elles n'ont eu aucune conséquence, on peut agir en amont et éviter qu'un accident ne survienne.

Cette campagne, incarnée par la mascotte "Sécuricate", rappelle cette réalité encore peu connue avec le slogan « Déclare avant qu'il ne soit trop tard ».

Quand on parle d'incident, de quoi parle-t-on concrètement ?

En matière de prévention, la distinction est essentielle. Un accident du travail est un événement soudain et imprévu qui survient dans le cadre du travail. Il provoque une lésion ou un dommage, physique et/ou psychologique. Selon sa gravité, il peut entraîner un arrêt de travail, des soins médicaux, et nécessiter une déclaration officielle.

Un incident, en revanche, est un événement lié au travail sans blessure ni dommage, mais qui aurait pu en provoquer. Cette catégorie inclut les presque-accidents et les situations dangereuses.

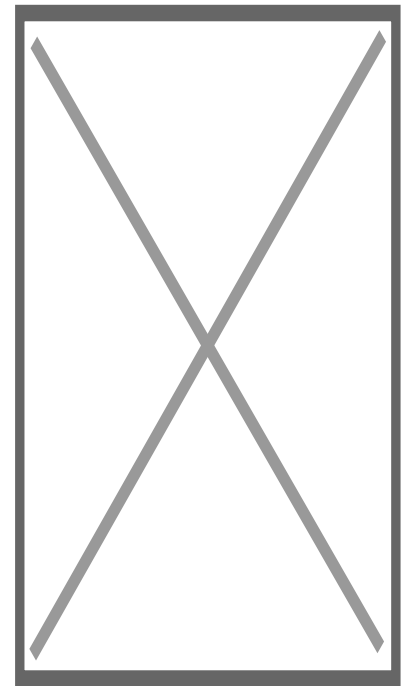
Pour illustrer concrètement la différence, prenons l'exemple d'une marche endommagée :

- une personne trébuche mais ne tombe pas : c'est un incident ;
- elle tombe mais se relève sans blessure : c'est un accident sans arrêt ;
- elle tombe et se blesse : c'est un accident avec arrêt.

Un incident peut aussi être, par exemple, une chute d'objet, une voie d'évacuation obstruée, un extincteur inaccessible, un arc électrique, une fuite d'eau, un éclairage défectueux ou encore une vitre fissurée.

Pourquoi est-il important de déclarer des situations de risques qui peuvent paraître anodines ?

La déclaration de situations potentiellement dangereuses permet d'améliorer notre connaissance des risques. Aujourd'hui, l'évaluation des risques repose principalement sur le retour d'expérience des accidents, heureusement peu nombreux. Les incidents constituent donc une source d'information précieuse pour identifier de nouvelles situations à risque et renforcer notre maîtrise des dangers.



Cliquer sur l'image pour accéder à l'outil de remontée

Prenons en exemple un câble qui traîne par terre dans un passage. Tant que personne ne se prend les pieds dedans, on peut être tenté de penser que ce n'est pas grave. Pourtant, il suffit d'un passage inattentif pour qu'une chute survienne.

Déclarer ce type de situation permet de corriger le problème en amont, avant qu'un accident ne se produise. C'est précisément sur cette capacité d'anticipation que repose la prévention : repérer les failles, analyser les situations à risque et agir avant qu'une personne ne soit blessée.

La sécurité concerne-t-elle uniquement les laboratoires et les ateliers ?

La sécurité est souvent très présente dans les laboratoires et les ateliers, où les risques sont identifiés et où les équipes sont déjà fortement sensibilisées.

Mais les incidents peuvent survenir partout : dans un couloir, un bureau, une salle de réunion, sur un trottoir du centre, dans un parking. Ce sont parfois ces « zones grises » du quotidien où l'on pense moins à déclarer une situation à risque, alors même que des accidents peuvent s'y produire.

Que se passe-t-il une fois qu'un incident est déclaré ?

Lorsqu'un incident est déclaré sur notre page [**iris.onera.net/incident**](https://iris.onera.net/incident), le correspondant sécurité environnement du DDS et le Service Local Sécurité Environnement sont automatiquement informés. L'événement est ensuite analysé afin d'identifier les actions de correction à mettre en œuvre. Selon les situations, cela peut conduire à des travaux, à des ajustements organisationnels ou à des actions de sensibilisation. L'objectif est toujours le même : éviter que la situation ne se reproduise et améliorer durablement la sécurité, avec une priorité absolue : le Zéro Accident.

Au-delà du traitement de chaque événement, cette démarche contribue plus largement à la maîtrise des risques à l'ONERA. Les incidents déclarés alimentent le Système de Management de la Sécurité et de l'Environnement, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et le retour d'expérience. Ils alimentent l'action coordonnée des acteurs de la sécurité.

La sécurité repose ainsi sur une responsabilité collective, à laquelle chaque salarié contribue en signalant les situations à risque.

Pour résumer, quel message souhaitez-vous faire passer à l'ensemble des salariés avec cette campagne ?

Nous souhaitons développer un réflexe simple : lorsque j'identifie une situation potentiellement risquée, je la déclare avant qu'il ne soit trop tard. Même si elle paraît mineure, même si personne ne s'est blessé, même si elle semble évidente. Chaque déclaration compte et contribue à renforcer la sécurité collective. En prenant quelques instants pour signaler une situation à risque, chacun participe concrètement à la sécurité de tous.

